

## FAQ

### Formation « CRDM » du 28/09/2021

#### À quoi sert ce module?

Ce module sert à la configuration de votre référentiel (structure de compte, droits des utilisateurs, abonnements à des reportings etc.).

#### Qui doit compléter le texte laissé libre dans la règle de nommage des numéros de compte ?

Le texte libre peut être complété par l'établissement.

#### Quelle différence entre le BIC 11 et le BIC 8 demandé par le Network Service Provider (NSP) ?

Pour le e-ordering, le NSP demande des Distinguished Name (DN) qui inclut des BIC 8, mais la BCN utilisera un BIC 11 pour identifier le compte. Partant du BIC 8, le branche code « XXX » (ou n'importe quel autre enregistré) peut être utilisé comme identifiant de l'entité dans T2.

#### Qui sera titulaire des comptes de standing facilities (Overnight Deposit Account et Marginal Lending Account) ?

Ces comptes seront ouverts au nom de la BCN, mais liés au MCA par défaut du participant contrepartie de politique monétaire qui aura usage de ces comptes.

#### Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la procédure « C » de déversement de système exogène ?

Il s'agit de la procédure remplaçant la procédure 6 interfacée.

#### Est-ce que tout devra être re-paramétré avant l'ouverture du nouveau service T2 ?

Oui, le static data existant ne sera pas repris.

#### En U2A, les utilisateurs créés devront-ils disposer de certificats sur clé USB pour se connecter au portail ESMIG ?

Ce point est à étudier avec votre NSP. Cela peut varier d'un établissement à l'autre.

#### Des users seront-ils automatiquement créés par la banque centrale lors du paramétrage CRDM?

Seuls les users T2S et TIPS vont être automatiquement récupérés, pour peu que l'identifiant de l'entité (Party BIC) soit le même. À noter que la BCN commencera à paramétrer le CRDM sur la base du formulaire de test, la finalisation du paramétrage sera laissée aux établissements.

Faut-il un user A2A par service ?

Cela va dépendre des privilèges accordés au user, et du besoin de cloisonner éventuellement ces privilèges. Deux cas de figure se présentent : soit un (voire plusieurs) user(s) A2A par service, soit un seul user A2A avec tous les privilèges pour tous les services.

Si les DN sont à la main de l'établissement dans le CRDM, est-il obligatoire de les renseigner dans le formulaire ?

Vous devrez les renseigner dans le formulaire afin que la BCN puisse configurer les technical address, puis les technical address network service link afin de faire le lien avec le module souhaité.

La valeur du Mmbld donnée dans la présentation est-elle bien celle qui devra être utilisée pour les tests en homologation ?

La création du user A2A est à la main du participant, c'est l'identifiant que le participant définira pour ce user dans CRDM qu'il conviendra de faire figurer comme valeur pour la balise indiquer. Lorsque nous vous enverrons le formulaire, nous vous donnerons un certain nombre d'informations générales permettant de faciliter votre saisie.

Pouvez-vous confirmer que ce sont les « admins » qui créeront les profils métiers, et qui auront à leur main la gestion des privilèges ?

Nous confirmons.

Un administrateur peut-il l'être pour plusieurs party BIC ?

Une personne peut être administrateur pour plusieurs party BIC. Quand la personne se connectera, la plateforme lui proposera d'incarner plusieurs user, chacun rattaché à un party BIC différent.

Des sessions de formation au paramétrage seront-elles organisées ?

Non, nous échangerons avec les établissements en bilatéral.

La date de fin du paramétrage pour la BCN est fixée au 07/01/2022. Est-ce que cela veut dire que nous pourrions démarrer notre paramétrage au plus tôt à cette date ?

Nous vous indiquerons en bilatéral à quelle date vous pourrez commencer vos saisies.

Est-ce que la création des « reachable party » sont à la main des administrateurs ?

Septembre 2021

C'est le détenteur du compte, en principe toujours le même pour tous les comptes, qui gère ses indirects (y compris les « reachable party » dans TIPS) et demande à sa BCN de les paramétrer.

Dans le cadre du co-management transfrontalier, faudra-t-il dupliquer les rôles d'administrateur auprès de chaque BCN concernée ?

Une fois la fonction de co-management activée dans le CRDM, les admin users du co-manager voient automatiquement leurs droits étendus, même si le co-manager dépend d'une BCN différente.

Existe-t-il un journal d'activité recensant les actions effectuées par les administrateurs ou un rapport automatique pouvant être reçu ?

Un écran CRDM permet de lister les modifications effectuées sur un objet donné du référentiel. D'autres informations pourront être extraites du décisionnel (DWH).

Pour le « valid from », quelle date au plus tôt peut-on indiquer ? J+1 est-il possible ?

J+1 est possible.

Pour les camt.053 il y a une taille outbound lower, est-ce que cela a un impact sur l'envoi par fileact des relevés de compte camt.053 ?

Ce paramètre est spécifique à T2S, il n'est pas utilisé par CLM/RTGS/CRDM.

Les standing orders sont-ils possibles entre deux comptes CLM/RTGS détenus auprès de deux banques centrales différentes ?

Oui. Dans le cas d'un transfert de liquidité entre 2 MCA ou entre 2 DCA RTGS, les deux comptes doivent appartenir au même groupe de transfert de liquidité (LTG).

Pouvez-vous préciser le planning de mise en œuvre (mise à disposition du formulaire, date à laquelle le paramétrage doit être réalisé pour les tests, etc.) ?

Le formulaire sera mis à disposition début octobre et devra être retourné d'ici le 31 octobre. Dès la réception du formulaire, des vérifications seront réalisées avec une première saisie dans le CRDM en novembre ou décembre. Dès qu'un établissement aura été paramétré, il sera informé en bilatéral et pourra commencer son paramétrage, avant de pouvoir débiter les tests sur CLM et RTGS.

Concernant le billing, est-ce que l'on va recevoir les factures après novembre 2022 via le module de billing T2-T2S ou bien via un autre module ?

Vous recevrez vos factures relatives à votre activité dans RTGS via le module de billing. Vous devrez vous abonner dans CRDM pour recevoir les factures elle-même.

Septembre 2021

Quel sera le type message utilisé pour le billing en A2A?

Ce sera un camt.077.

Parallèlement au paramétrage d'initialisation, faut-il se rapprocher de notre NSP pour la question des certificats d'accès ?

Oui. Ce sont les NSP qui fourniront les moyens de se connecter (token, certificats etc.).

Comment cela se passe pour la création des certificats ?

Les certificats sont fournis par votre NSP, qui pourra vous renseigner sur le processus.

Comment s'effectuera le billing des co-managés, est-ce le co-manager qui va recevoir la facture et devra la faire suivre ?

Pour rappel les opérations liées aux MCA ne seront pas facturées. Si pour diverses raisons le co-managé devait être facturé, il est possible de paramétrer l'adresse technique du co-manager pour la réception des factures, c'est alors au co-manager de faire suivre la facture au co-managé.

Y-aura-t-il le billing en cust ?

Oui cette partie pourra être testée pendant la phase de user testing, la périodicité sera potentiellement différente de celle de production (mensuelle) pour faciliter les tests.